



Recherche son/sa futur(e) Responsable Permanent(e) pour le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) – Accompagnement socio-éducatif de Mineurs Non Accompagnés

L'association Maison des frères – UDV

La Maison des Frères est située au cœur de la commune du Beausset. Elle est un lieu propice à un ressourcement des personnes accueillies dans toutes leurs dimensions, en insérant ces personnes dans un cadre familial.

La maison dispose de 25 studios dont la vocation première est d'accueillir :

- Des familles en réinsertion dans le cadre institutionnel des **Maisons relais** ou en **Séjour de courte durée**,
- Des jeunes filles mineures dans le cadre institutionnel des **Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)**.
- Des personnes dans le cadre d'activités de **tourisme solidaire** et de **développement social local**.

Sa gestion est assurée depuis 1996 par l'association loi 1901 « Maison de Frères – UDV » (<https://maisondesfreres-udv.org/>) qui fait partie de l'Union Diaconale du Var (<http://www.udv-asso.fr/>).

Le Lieu de Vie et d'Accueil

Le Lieu de Vie et d'Accueil de la Maison des Frères héberge 9 jeunes filles, mineures non accompagnées ou en difficulté d'insertion sociale, confiées par le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La mission principale du LVA est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mineures accueillies par un accompagnement continu et quotidien. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents.

Le LVA accompagne chaque jeune fille dans l'ensemble de ses problématiques (scolaire, médicale, psychologique, sociale, culturelle) en accord avec son projet personnel.

Le Lieu de Vie et d'Accueil exerce également une mission d'éducation, de protection et de surveillance au profit des mineures confiées.

Rôle et missions du Permanent Responsable

Le permanent exerce les fonctions éducatives, administratives, pédagogiques et la gestion du fonctionnement du lieu de vie. Il travaille en lien avec le directeur, avec les assistants permanents et l'éducateur, Il est l'interlocuteur privilégié de l'Aide Sociale à l'Enfance.

1- Pilotage de l'action du service :

-Le Permanent s'assure de l'application de la démarche qualité, garantissant la mise en œuvre et le respect des projets individuels des personnes accueillies.

-Il est le garant, aux côtés de la directrice d'établissement, du respect des droits et libertés des personnes accueillies.

-Il évalue et mesure les actions menées par le service.

-Il participe et met en œuvre des procédures éducatives et de fonctionnement de l'Association.

-Il anime de façon hebdomadaire les réunions d'équipe.

-Le permanent assure « le Vivre Avec » et le « Faire Avec » et est garant de la mise en œuvre et de l'application du Projet éducatif, du Projet Individuel du jeune, du Règlement de fonctionnement, de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge, des règles de vie du lieu de vie.

-Le permanent prend en charge au quotidien les mineures accueillies en les aidant à structurer leur vie quotidienne (hygiène, lever, repas, coucher, aide aux devoirs, loisirs...) et en assurant leur accompagnement vers la responsabilisation, l'autonomie, la sécurité, le respect de soi et des autres.

-Le permanent organise le planning de fonctionnement et le planning d'activités et participe au travail en équipe : suivi des mineures, lien et transmissions internes, réunions d'équipe, transmissions, supervision et validations des écrits professionnels, gestion des absences. Il veille à l'application des règles d'hygiène et sécurité, assure avec l'équipe les courses et la préparation des repas.

2- Encadrement d'équipe et gestion des ressources humaines :

- Le permanent encadre et anime une équipe éducative pluridisciplinaire dans une démarche de management participatif.

- Il organise le travail des équipes, programme les activités du service, coordonne les interventions éducatives et pédagogiques, établit, suit les plannings et gère les absences.

- Il développe les compétences individuelles et collectives de l'équipe et identifie les besoins en matière de formation.

- Il organise l'accueil des stagiaires.

- Le Permanent prévient et gère les situations conflictuelles en lien avec la direction

- Il fixe les objectifs annuels et évalue les résultats.

3- Gestion administrative :

Les missions du Permanent :

- Gérer, répartir et planifier les moyens matériels du service.
- Organiser les parcours d'admission et de sortie des résidents.
- Elaborer les plannings de l'équipe du LVA
- Effectuer le suivi de la gestion administrative des dossiers des résidents.
- Valider ou superviser les écrits professionnels (synthèses de suivi).
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Contrôler la qualité des activités réalisées.
- Elaborer le rapport d'activité des services et bilan annuel.

4- Communication interne et animation :

Les principales missions du permanent :

- Recueillir, analyser et transmettre les informations et propositions de l'équipe ou des personnes accueillies.
- Diffuser les informations concernant les évolutions législatives, juridiques et réglementaires.
- Transmettre les informations et les décisions de la direction aux équipes de terrain.
- Rendre compte à la direction de l'activité du service et des collaborations avec les partenaires.
- Diffuser les bonnes pratiques et promouvoir l'analyse de sa pratique professionnelle.

5- Participation au projet de la structure :

- Contribuer à l'analyse de l'environnement du service avec l'équipe de direction.

- Analyser et transmettre à la direction et à l'équipe socioéducative les besoins des personnes accueillies.
- Proposer des projets pour l'action du service.
- Participer et faire participer l'équipe à l'évaluation du projet.
- Participer aux réunions de Comité de Pilotage du Service LVA avec la direction et les membres du Bureau.

6- Partenariat et projets transversaux :

- Développer les réseaux et les partenariats d'action pour l'obtention d'aides culturelles et sportives.
- Se faire connaître et susciter les collaborations entre les différents partenaires.
- Organiser les relais en amont et en aval de la prise en charge des personnes accueillies.

Profil recherché et Qualités mobilisées

- Expérience confirmée d'accompagnement et de vie avec des enfants et des adolescents dans le secteur social ou médico-social
- Réelles compétences en management d'équipe
- Volonté « de vivre avec », de partager son « savoir-faire », son « savoir vivre ».
- Permis B valide exigé
- Capacité à travailler en équipe
- Discrétion professionnelle quant aux informations personnelles des publics accueillis
- Souplesse et adaptabilité.
- S'engager au quotidien dans le projet éducatif du LVA
- Établir une relation d'accompagnement qui soit éducative et aidante
- Accompagner les jeunes dans la vie quotidienne

Contrat

- Contrat à **258 j / an** – Réf. Code de l'Action Sociale et des Familles art. L433.1
- Le **temps de présence du permanent et ses assistants est spécifique** avec le principe d'accompagnement **continu et quotidien** des jeunes filles.
- **Travail en soirée, permanences de nuit et de week-end par roulement.**
- Rémunération : **31 800 euros** brut annuel
- CCN : ALISFA (acteur du lien social et familial)
- Prise de fonction prévue : 1^{er} janvier 2026

Contact

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par courriel aux adresses suivantes :

Président de la Maison des Frères – xavier.desgreesdulou@maisondesfreres-udv.org

Directeur de la Maison des Frères – direction@maisondesfreres-udv.org

Bâtir un monde fraternel avec les plus fragiles

